

Recrutement au master

La professionnalisation de la formation des enseignants en danger

Porter le niveau de formation des enseignants au master faisait un accord unanime. Les modalités dans lesquelles il est désormais prévu de le faire sont contestables pour trois raisons :

- ❖ il ne s'agit plus de développer une formation de fonctionnaires stagiaires dans une logique de double certification prenant en compte l'aptitude à enseigner et les enseignements universitaires, mais de recruter les enseignants stagiaires après un concours au niveau master ;
- ❖ ce nouveau dispositif met les IUFM en concurrence directe avec les universités (y compris les UFR disciplinaires de leur propre université de rattachement), puisque n'importe quel master sera admis. En l'absence de professionnalisation réelle des concours (et donc des formations), il existe un risque réel de voir le niveau *effectif* de formation au métier se réduire ;
- ❖ la mise en concurrence généralisée menace directement l'existence des antennes locales (sites) des IUFM. C'était pourtant la garantie de la prise en compte de la diversité des terrains, mais aussi du lien entre formations initiale et continue.

Le discours présidentiel du 2 juin 2008 n'a même pas cité les IUFM. En revanche, le président de la République a énoncé une contrevérité : « *C'est quand même une idée curieuse que celle qui consiste à ne pas vouloir former nos enseignants dans nos universités.* » Les IUFM venaient d'être intégrés dans des universités ou allaient l'être : avant même d'avoir achevé cette étape, on les a tués de fait et, peut-être ce qui est plus grave, le cahier des charges de la formation avec eux.

La décision est à la fois idéologique et basement comptable (suppression de quelque vingt à vingt-cinq mille emplois d'enseignants stagiaires). Elle sera pourtant mise en œuvre. Nous devons la dénoncer mais, au-delà, rappeler ce que doit être une formation réellement professionnelle, dans l'intérêt même des enseignants, du service public et, avant tout, de la réussite des élèves.

Patrick GONTHIER

Le président de la République a décidé que les enseignants seraient recrutés sur la base du master. Cette élévation théorique du niveau de formation peut se traduire par une régression. La fédération UNSA Éducation entend agir pour une formation en alternance réellement professionnalisante.

► Sommaire

- Vous avez dit « master » ? .2-3
- Structures et réseaux de formation : quel avenir ? ... 4
- Compétences professionnelles 5
- Fonction publique de métiers. 5
- Les points de vue des syndicats nationaux 6-7
- Nos revendications et propositions 8

« Dossiers et Documents » est une publication de la fédération UNSA Éducation. Utilisation libre sous réserve de citer la source et de ne pas modifier le document.

Ont collaboré à ce numéro : Denis Abécassis, Luc Bentz (coordination), Christian Chevalier, Samy Driss, Marie-Lucie Gosselin, Natacha Karczynski, Alain Lithard, Philippe Mesnier, Évelyne Roques,

Fédération UNSA Éducation,
87bis avenue Georges-Gosnat,
94853 Ivry-sur-Seine cedex
Tél. 01 56 20 29 50

Courriel :
national@unsa-education.org
Site internet :
www.unsa-education.org

Depuis la mise en place du LMD (licence, master, doctorat), le premier cycle va jusqu'à la licence (L1, L2, L3), le second cycle jusqu'au master (M1, M2). Si l'accès au M1 est libre, le sas entre M1 et M2 est sélectif en fonction du nombre de places offertes.

► Master : quelles incidences ?

Les concours de recrutement requerraient jusqu'ici la licence (ou un équivalent). La nécessité de la certification au master va poser plusieurs problèmes nouveaux :

- ↳ **le vivier** : le nombre de titulaires de masters est plus réduit que celui des licenciés. Avec les tensions démographiques sur le marché du travail le plus qualifié, les recrutements risquent d'être insuffisants dans l'avenir ;
- ↳ **dans certaines spécialités (professionnelles notamment)**, le niveau master n'existe pas.

Que fera-t-on : recruter des contractuels à la mode RGPP ?

- ↳ **l'allongement des études non rémunérées pose un problème de démocratisation des recrutements** : quelles aides ? quelles reprises d'ancienneté ensuite, alors que les carrières s'allongeront ?
- ↳ **l'accès à la deuxième année de master (M2) est sélectif**. Comment concilier des politiques locales avec le principe d'égalité d'accès aux emplois publics ?

La lettre de mission de Xavier Darcos

Comme tous les ministres, Xavier Darcos a reçu du président de la République une lettre de mission. La sienne précisait :

« Dans la continuité de la loi d'orientation du 23 avril 2005, vous veillerez, en lien avec la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à ce que les instituts universitaires de formation des maîtres donnent aux enseignants les outils dont ils ont réellement besoin pour exercer leur métier, et non pas qu'ils cherchent à imposer certaines méthodes de préférence à d'autres. La formation des enseignants devra durer cinq ans et sera reconnue par un diplôme de niveau master. »

La notion de reconnaissance pouvait laisser penser que la certification finale avant titularisation pourrait inclure un master à côté de la reconnaissance de l'aptitude à enseigner dans le cadre d'une formation professionnelle s'adressant à des fonctionnaires stagiaires. Ce choix a été écarté par les pouvoirs publics.

► Place du concours et formation

Avec le recrutement au niveau master, le concours devrait intervenir au milieu de la deuxième année du cycle (M2). Les lauréats des concours seraient nommés stagiaires sous réserve d'obtenir le master. Le stage s'effectuerait ensuite sur le terrain. Plus d'accompagnement par des formateurs qualifiés, mais un simple « compagnonnage » avec des « enseignants expérimentés ».

Quelle pourrait être la formation au métier des étudiants-candidats ?

Plus nombreux que les actuels stagiaires, ils auraient des difficultés à trouver des terrains de stage et leur « mise en situation » serait rendue plus difficile, sinon impossible, en raison des problèmes de responsabilité (étudiants et non fonctionnaires stagiaires). L'activité d'enseignement est très différente du cadre ordinaire des stages organisés en master professionnel. Dès lors, comment pourra-t-on évaluer les compétences professionnelles ?

► Master et habilitations

Même si la loi LRU (loi « Péresse » d'août 2007) a été l'occasion de lancer le mot *autonomie* à cor et à cris, les universités sont moins autonomes qu'un esprit non averti peut le penser.

D'abord, parce que la carte des formations qu'elles dispensent doit être négociée avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le cadre en est le contrat quadriennal (les universités sont réparties en quatre « vagues quadriennales »). Les habilitations des formations sont liées à des maquettes. Certes, si tout master pourra

autoriser à préparer les concours, encore faudra-t-il que les maquettes soient validées.

Pour le second degré, les universités ont peut-être gardé la mémoire des préparations CAPES-Agrég. Or le contexte a profondément changé, sans parler du cas des formations du premier degré, de certains CAPET ou de certaines spécialités d'enseignement professionnel...

Dans tous les cas, il faudra réfléchir aussi à l'accès au master par la VAE (validation des acquis de l'expérience).

... « master » ?

► Comment faire pour que ça marche ?

L'Université n'est pas rivée à un modèle académique figé. Même si tout n'est pas parfait (notamment en raison du manque de moyens), il faut rappeler qu'elle a su mettre en place le dispositif LMD (licence, master, doctorat) avec une organisation en crédits de formation (ECTS) permettant la prise en compte de compétences transversales.

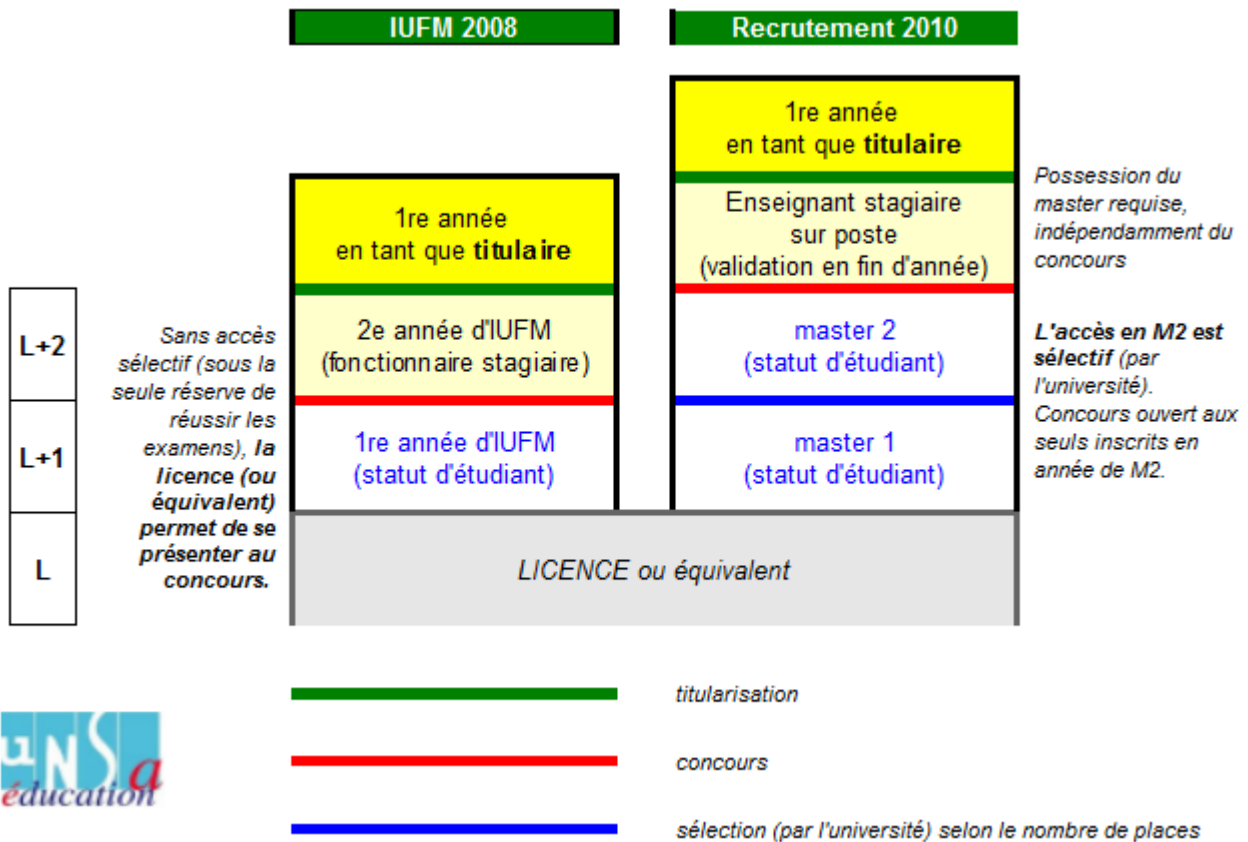
Au plan professionnel, elle a su innover, avec les licences professionnelles par exemple. Si, à l'étranger, le master est unifié, nous distinguons encore entre master *de recherche* (cf. l'ancien DEA) et master *professionnel* (cf. l'ancien DESS).

Le « plan Licence » veut rompre avec la logique d'échec trop souvent subi. Il est axé sur une professionnalisation progressive. S'agissant de la formation des enseignants, puissent les universités s'emparer du potentiel de connaissances et compétences des IUFM !

Pour respecter le cahier des charges de la formation des enseignants (cf. p. 5), les universités doivent tisser des liens fondés sur la coopération et la mutualisation avec les IUFM existants comme avec les réseaux de formateurs de terrain. Encore faut-il que la maquette des concours y conduise !

Pour mettre en œuvre le cahier des charges de la formation des enseignants, les universités doivent tisser des liens avec les IUFM existants comme avec les réseaux de formateurs de terrain.

Schéma comparatif des formations d'enseignants



COMMENTAIRE. — Par rapport à la formation actuelle le nouveau dispositif implique une sélection intermédiaire par l'Université et elle seule (admission en deuxième année de master). Il n'y aura plus de stagiaires réellement en formation. Les nouveaux stagiaires iront sur le terrain et devront, peut être sans préparation réelle, exercer directement leur métier... dont dépendra pourtant leur titularisation.

Structures et réseaux de formation : quel avenir ?

Les concours de recrutement devraient comporter trois types d'épreuves: disciplinaires, professionnelles et de connaissance du système éducatif français.

Les universités à la manœuvre...

Le 20 juin 2008, Jean-Pierre Finance, président de la Conférence des présidents d'université (CPU) déclarait à l'Agence Éducation-Formation (AEF), après une rencontre avec Xavier Darcos, que les concours de recrutement des enseignants pour les premier et second degrés devraient comporter trois types d'épreuves: disciplinaires, professionnelles et de connaissance du système éducatif français. L'agrégation ne devrait pas, pour le moment, évoluer.

Les concours auraient lieu pendant le master au milieu de l'année de M2. Le président de la CPU indiquait à l'AEF qu'« un cahier des charges sur la maquette des concours sera élaboré par le ministère avant septembre, puis nous sera adressé, afin que nous l'articulions avec les formations universitaires ». Des séances de travail devraient ensuite réunir la CPU, la conférence des directeurs d'IUFM, mais aussi les conférences des doyens d'UFR scientifiques et d'UFR de lettres et sciences humaines.

Question : s'agit-il d'adapter les formations universitaires dans une logique de professionnalisation ou d'habiller les concours pour qu'ils se coulent dans le moule des actuels masters ? (Voir aussi page 5.)

► Le devenir des IUFM

La loi d'orientation « Jospin » de 1989 a créé les IUFM en leur donnant mission de fédérer les structures alors existantes : écoles normales, centres pédagogiques régionaux (CPR), ENNA (centres de formation des PLP), etc. Les IUFM avaient alors le statut d'établissement public administratif et passèrent des conventions avec les universités.

La loi Fillon de 2005 a décidé l'intégration des IUFM dans une université de l'académie. Les IUFM sont donc devenus « écoles internes », (comme les IUT, par exemple). Avant même que cette intégration ne soit devenue effective partout, la donne change ! Rien n'interdirait aux universités, dans l'avenir, de les faire dis-

paraître. Les universités sans IUFM (trois sur quatre) pourront, en toute autonomie, préparer leurs étudiants aux concours.

L'hypothèse optimale, dans un souci de professionnalisation, serait que les universités « avec IUFM » passent convention avec les autres. Mais le modèle officiel est celui de la mise en concurrence. Il faut donc craindre que les IUFM ne se délitent à cause d'abandons (de locaux ou de filières) ou de récupérations de moyens (formateurs et Biatoss). Ce serait parfaitement dommageable pour la qualité de la formation : les IUFM représentent un potentiel irremplaçable de compétences et de connaissances.

► Les sites départementaux des IUFM

Les sites locaux (départementaux ou infra-départementaux) assument une double mission :

- ↳ permettre l'ancrage de la formation dans la diversité des terrains d'exercice ;
- ↳ rendre possible le lien entre formation initiale, formation différée (après titularisation), formation continue.

L'UNSA Éducation a été la seule fédération à s'inquiéter avec force du devenir de ces sites. Elle a même alerté les régions et les départements. L'avenir des sites départementaux doit être garanti dans le respect de leurs missions, ce qui n'exclut pas, dans le contexte nouveau, leur évolution pour en faire, par exemple, de véritables maisons de la formation et de l'éducation.

► Des équipes de formateurs qualifiés

On voit poindre, avec le schéma nouveau, le retour à une formation « consécutive » : académique et théorique d'abord (jusqu'au concours), par compagnonnage ensuite. Les enseignants expérimentés suffiraient à faire partager les bonnes pratiques. C'est le retour à la transmission des *trucs et recettes* qui serait l'alpha et l'oméga de toute formation professionnelle.

La définition du cahier des charges des IUFM en 2006, à partir des propositions du Haut Conseil de l'Éducation (HCE) aurait dû changer la donne. La gestion de classe s'inscrit dans un fonctionnement global d'é-

cole ou d'établissement. Elle ne se réduit pas à la transmission d'astuces didactiques. Les relations avec l'institution, les partenaires (dont les parents) et, en premier lieu, les élèves dans leur diversité impliquent d'autres exigences que la seule expérience de maîtres chevronnés.

Dans une logique de formation alternée, il faut donc partout, comme c'est le cas dans le premier degré, des formateurs qualifiés sur lesquels les enseignants en formation puissent s'appuyer pour maîtriser progressivement l'ensemble des compétences professionnelles que requiert leur métier.

L'exigence de véritables compétences professionnelles

► Quid du cahier des charges de 2006 ?

L'arrêté ministériel du 19 décembre 2006* a fixé le contenu du cahier des charges des IUFM.

Le cahier des charges faisait référence « à la maîtrise suffisante [de] dix compétences » (voir encadré suivant). Il prévoyait une formation avant titularisation intégrant notamment des stages en responsabilité et en pratique accompagnée, ainsi que des stages en entreprises dans les disciplines technologiques et professionnelles.

Il prévoyait également un prolongement de la formation professionnelle

initiale au cours des deux premières années de titularisation.

Ce texte avait fait l'objet d'une concertation approfondie. Même si toutes nos propositions n'y avaient pas été reprises, il constituait un progrès dans le cadre, à la fois, de l'intégration des IUFM à l'Université et de la volonté d'améliorer sensiblement la qualité de la formation des enseignants et personnels d'éducation.

* Cet arrêté a été publié au Journal officiel du 28/12/2006 et au BOEN n°1 du 4/1/2007.

C'est la maquette des concours qui sera déterminante — et la réalité de leur professionnalité.

Pour l'UNSA Éducation, l'élévation affichée du niveau de recrutement ne peut conduire à abaisser le niveau de compétences professionnelles atteint à l'issue de la formation.

► Les dix compétences

Le cahier des charges de la formation (décembre 2006) définit dix compétences attendues de tous enseignants :

1. agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ;
2. maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;
3. maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;
4. concevoir et mettre en oeuvre son enseignement ;
5. organiser le travail de la classe ;

6. prendre en compte la diversité des élèves ;
7. évaluer les élèves ;
8. maîtriser les technologies de l'information et de la communication ;
9. travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école ;
10. se former et innover.

Au-delà de la nécessaire maîtrise des disciplines et de leur didactique, c'est bien de compétences professionnelles qu'il s'agit.

► Les concours, seuls arbitres

Le cahier des charges pouvait s'imposer à des IUFM accueillant des enseignants stagiaires formés après concours. C'est pourquoi les IUFM étaient des écoles internes dépendant de l'université de référence, mais aussi de l'État-employeur qui leur déléguait la formation de ses fonctionnaires stagiaires.

Ce modèle s'éteint. Qu'elles aient absorbé un IUFM, créé une autre structure interne de préparation ou qu'elles s'en soient remises à leurs UFR (unités de formation et de recherche), les universités seront en concurrence — comme jadis du

temps des préparations Capes/Agrég — avec un seul arbitre : le résultat aux concours de recrutement.

C'est donc la maquette des concours qui sera déterminante — et la réalité de leur professionnalité.

Au moment où le rapport Desforges revendique une professionnalisation accrue des recrutements dans la fonction publique, il serait éminemment regrettable que l'élévation affichée du niveau de recrutement rabaisse le niveau de compétence professionnelle des formations.

Un risque de désarticulation

« La formation des maîtres est une éminente responsabilité que l'État républicain vient de confier aux universités. Il lui appartient d'en garantir la qualité sur l'ensemble du territoire national. Il revient à chaque université qui intègre un institut universitaire de formation des maîtres [...] d'élaborer un plan de formation en conformité avec les obligations fixées par le cahier des charges, c'est-à-dire qui permette de construire les compétences professionnelles exigées aujourd'hui de tout enseignant. »

Ainsi était précisée l'approche du cahier de charges de 2006. Dans la logique de la loi Fillon de 2005 sur l'éducation, chaque IUFM devait être intégré à une université de l'académie, tout en restant fortement attaché à l'Éducation nationale-employeur.

Le nouveau dispositif risque de se traduire par une désarticulation entre formation académique et compétences professionnelles.

► Respecter les BIATOSS des IUFM

Les personnels BIATOSS sont aussi les acteurs de la formation des futurs enseignants

Depuis la création des IUFM en 1989 puis lors de l'intégration depuis 2006 des IUFM dans les universités, les personnels BIATOSS se sont pleinement impliqués dans l'amélioration de la qualité de la formation des enseignants. Que cela soit dans la qualité du cadre de vie, de l'encadrement administratif, de l'aide à l'enseignement ou de l'accueil dans les bibliothèques.

Les personnels BIATOSS exigent que soit respecté leur investissement dans cette mission et attendent des réponses concrètes face aux inquiétudes liées à leur avenir dans ces établissements. Nous demandons le droit au travail dans la sérénité et que des garanties fortes soient enfin apportées à chaque agent afin de préserver son avenir professionnel ainsi que sa situation personnelle de fonctionnaire de l'État.

Pour poursuivre notre démarche ainsi que garantir une formation de qualité

des enseignants, nous exigeons le maintien de l'ensemble des personnels ainsi que celui du maillage départemental des sites de formation.

Afin d'assurer la prise en compte des personnels BIATOSS, nous exigeons de la part des ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que des universités une concertation régulière avec tous les acteurs de la formation des enseignants.

Nous appelons tous les personnels BIATOSS des IUFM à se mobiliser dans l'unité avec tous les personnels de la communauté universitaire.

Nous appelons les personnels BIATOSS à nous faire remonter toutes les informations qu'ils jugeront utiles pour une meilleure prise en compte de leur situation.

Alain LITHARD,
secrétaire national du SNPTES

Philippe MESNIER,
secrétaire national d'A&I-UNSA



► Le rôle des corps d'inspection



La volonté d'élever le niveau de qualification des enseignants qui s'exprime par la maîtrise de la formation est comprise par le Syndicat des inspecteurs de l'Éducation nationale (SI.EN) comme un facteur d'amélioration de la condition enseignante et de l'efficacité de l'École.

Toutefois, l'intégration de la formation et de la préparation aux concours dans le dispositif de certifi-

cation universitaire soulève des interrogations sinon des craintes.

Le savoir-faire des IUFM en matière de formation professionnelle ne saurait être remis en cause ; il est un gage, au même titre que l'action des formateurs de terrain (maîtres formateurs, conseillers pédagogiques) d'une préparation à la réalité du métier d'enseignant.

La perspective de la maîtrise ne saurait davantage évacuer le rôle statutaire des personnels d'inspection dans la préparation des sujets, l'organisation des concours, la certification.

Pour le SI.EN, la présence des inspecteurs dans le dispositif de masté-

risation/recrutement/certification/accompagnement à l'entrée dans le métier est incontournable.

Le SI.EN veillera à ce que l'intervention de l'Université conforte le principe du lien entre formation initiale et formation continue qui ne saurait être laissée à la seule charge des équipes d'école et de circonscription dans le premier degré, des établissements et des corps d'inspection (IEN, IPR-IA) dans le second degré.

Patrick ROUMAGNAC,
secrétaire général
du Syndicat des inspecteurs
de l'Éducation nationale (SI.EN)

Evelyne ROQUES,
membre du bureau national

► Professionnalisation, avenir des IUFM : deux enjeux essentiels



Le président de la République a décidé que désormais les enseignants seraient recrutés au niveau du master. Comme à l'accoutumée, cette décision a pris de court l'ensemble des acteurs concernés. Les ministres n'ont plus qu'à mettre en musique la partition présidentielle.

Il faut, une fois encore, lier cette décision au contexte budgétaire, puisqu'elle permet au gouvernement de faire l'économie du salaire de 24.000 stagiaires. Quant à la revalorisation annoncée avec le niveau master, elle coûtera d'autant moins qu'elle laisse

de côté les 800.000 enseignants qui font vivre aujourd'hui l'École au quotidien.

Ce projet constitue une modification en profondeur du recrutement et de la formation des enseignants. Deux acteurs se partagent la tâche : au ministère de l'Éducation nationale le recrutement via les concours, à celui de l'enseignement supérieur la formation. Cette décision de confier la formation des enseignants et des personnels d'éducation à l'université pose deux questions essentielles pour le SE-UNSA : celle de la professionnalisation et celle de l'avenir des IUFM.

Concernant la professionnalisation des enseignants, notre inquiétude est très forte. En effet, si les capacités des universités à former sur des champs disciplinaires précis sont indiscutables, aujourd'hui leur expertise en formation professionnelle des enseignants est loin d'être installée. Enseigner est un métier, un métier qui nécessite des compétences particulières et une maîtrise des gestes

professionnels. Comment y parvenir si les étudiants doivent se contenter de simples stages d'observation au cours de leur cursus ? Enfin, nous pouvons légitimement nous interroger sur la capacité de l'université à former des PE à la polyvalence, des CPE ou de PLP notamment des disciplines professionnelles.

L'avenir des IUFM est aussi clairement posé. Ils n'ont plus désormais l'exclusivité de la formation initiale des enseignants et vont donc se trouver directement en concurrence avec les universités sans IUFM qui auront choisi de former les futurs enseignants.

Dans le cadre d'une autonomie accrue des universités, on perçoit bien que cette concurrence sur « le marché de la formation des enseignants » risque d'être rude avec pour conséquence vraisemblable la disparition d'une partie des IUFM actuels.

Christian CHEVALIER,
secrétaire national
du Syndicat des Enseignants

► Formation : Sup'Recherche demande une véritable concertation

Les universités sont directement concernées par la transformation annoncée de la formation des maîtres :

- ↗ la formation des enseignants y a toujours tenu une place essentielle ;
- ↗ l'attribution du grade de master relève de leurs responsabilités et tout master est adossé à la recherche.

L'annonce du recrutement des enseignants au grade de master soulève nombre d'inquiétudes et d'incompréhensions portant notamment sur :

- ↗ le contenu des concours, qui doivent conserver une dimension professionnelle essentielle et pour lesquels les savoir-faire et compétences sont concentrés dans les IUFM ;
- ↗ la possibilité pour toute université



té (d'intégration ou pas) de continuer à participer à la formation des maîtres avec l'appui des IUFM et de proposer des masters ;

- ↗ les liens entre les universités et les rectorats (pour les stages en responsabilité, ...);
- ↗ la place de la formation continue et de la VAE pour les enseignants en activité

Les universités et les IUFM subissent le traumatisme de l'intégration ; les universités d'intégration dont la structure a été bouleversée, les au-

tres universités qui ont vu l'IUFM s'éloigner. Alors que cette intégration n'est pas terminée, de nouveaux bouleversements sont annoncés.'

Sup'Recherche demande l'ouverture d'une véritable concertation pour que les universités continuent à assumer toute leur place, aux côtés des IUFM, dans la formation des enseignants dont le pays a besoin.

Denis ABÉCASSIS,
secrétaire national
du Syndicat Sup'Recherche

► 5 exigences pour une formation réussie

- ↪ **À tous les niveaux de la scolarité, enseigner est un métier qui exige des compétences professionnelles communes.** La durée, le niveau et les modalités de la formation doivent être les mêmes pour les enseignants des premier et second degrés. Elle doit rendre possibles les mobilités choisies.
- ↪ **La formation préparatoire aux concours** doit permettre, à côté de la maîtrise académique des disciplines, de donner les connaissances professionnelles, mais aussi les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant.
- ↪ **La formation doit donc reposer sur l'alternance** université/terrains d'exercice professionnel. Pour y parvenir, **le potentiel offert par les IUFM et leurs sites départementaux** doit être non seulement préservé mais mutualisé et s'appuyer sur des réseaux de formateurs de terrain pourvus d'une qualification reconnue.
- ↪ **La maquette des concours** doit intégrer l'ensemble de ces paramètres, notamment la vérification des aptitudes professionnelles, même si l'accompagnement des « entrants en fonction » doit être poursuivi.
- ↪ **Des mesures doivent être prises pour garantir le maintien d'un vivier de recrutement d'enseignants et sa démocratisation** (allocations, prérecrutement), mais également pour compenser l'accès tardif au métier (reprises d'ancienneté).

À suivre sur le Net

Quelques sites qui peuvent être utiles pour suivre le dossier :

- ❖ Ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr>.
- ❖ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.
- ❖ Portail des IUFM : <http://www.iufm.fr>.
- ❖ Conférence des présidents d'université : <http://www.cpu.fr>

La fédération
UNSA Éducation
et ses syndicats
impliqués
par la formation
des enseignants

- ❖ **SE-UNSA**
(enseignants des écoles,
collèges, lycées)
www.se-unsa.org
- ❖ **SUP'Recherche**
(enseignants-chercheurs,
enseignants et chercheurs
de l'enseignement supérieur
et de la recherche)
www.sup-recherche.org
- ❖ **SI.EN**
(inspecteurs de l'Éduc. Nat^e)
sien.unsa-education.org
- ❖ **SNPDEN**
(personnels de direction)
www.snpden.net
- ❖ **A&I-UNSA**
(personnels administratifs)
www.aeti-unsa.org/
- ❖ **SNPTES**
(ingénieurs et techniciens de
l'enseignement supérieur et de
la recherche)
<http://www.snptes.org>